

No de Dossier : 02.0805. _____ (laisser en blanc)

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE POUR LA RENOVATION D'IMMEUBLE(S).

AVIS DE RENONCEMENT A UNE SUBVENTION COMMUNALE POUR LA RENOVATION D'IMMEUBLE(S).

Situation de l'immeuble :

Feuillet no	Bâtiment no	Permis de bâtir no (laisser en blanc)

Requérant(e) :

Nom prénom, société :

Numéro de téléphone :

Coordonnées bancaire :

CH

Conjoint(e) ou concubin(e) :

Nom, prénom :

Auteur du projet :

Descriptif de la demande de subvention selon le « programme bâtiments »* :

Le montant de la subvention communale est fixé à 10% du montant de la subvention allouée par le « programme bâtiments » prenant en compte les mesures M-01 à M-08 et M-10.

Les mesures du « programme bâtiments » M-16 sont également subventionnées à raison de 10% de la subvention allouée mais au maximum 5'000 francs.

N° de la mesure	Descriptif de la mesure	
M-01	Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre	<input type="checkbox"/>
M-02	Chauffage à bûches ou à pellets avec réservoir journalier	<input type="checkbox"/>
M-03	Chauffage à bois automatique, puissance calorifique < 70 kW	<input type="checkbox"/>
M-04	Chauffage à bois automatique, puissance calorifique < 70 kW	<input type="checkbox"/>
M-06	Pompe à chaleur électrique (sol/eau, eau/eau)	<input type="checkbox"/>
M-07	Raccordement à un réseau de chauffage	<input type="checkbox"/>
M-08	Capteurs solaires thermiques	<input type="checkbox"/>
M-12	Rénovation complète avec certificat Minergie et Minergie-P	<input type="checkbox"/>
M-16	Nouvelle construction Minergie-P	<input type="checkbox"/>
M-18	Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur et/ou de l'installation de production de chaleur	<input type="checkbox"/>

**Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des montants de subventions 2022 annexé.*

Descriptif de la demande de subvention pour les panneaux photovoltaïques :

Les cellules photovoltaïques utilisées comme pourvoyeur principal d'électricité sont subventionnées à raison de 1'000 francs (*forfait par installation*). La subvention ne sera accordée que pour une seule installation par bâtiment.

Cellules photovoltaïques utilisées comme pourvoyeur principal d'électricité	1'000.--	<input type="checkbox"/>
---	----------	--------------------------

Descriptif de la demande de subvention pour un système de récupérateur d'eau de pluie ou d'eau de source :

L'installation et l'exploitation d'un système de récupération d'eau de pluie ou d'eau de source fera l'objet d'une subvention de 10% du prix de l'installation, mais son montant n'excédera pas 1'000 francs par installation.

Système de récupérateur d'eau de pluie	10% du prix de l'installation max 1'000.--	<input type="checkbox"/>
Système de récupérateur d'eau de source	10% du prix de l'installation max 1'000.-	<input type="checkbox"/>

DEMANDE DE SUBVENTION

Par sa signature, le requérant a pris connaissance des dispositions du Règlement communal sur le subventionnement de mesures écologiques.

Date

Signature du requérant

CONFIRMATION DE RENONCEMENT

Par sa signature, le requérant confirme qu'il renonce au versement du subventionnement de mesures écologiques.

Date

Signature du requérant

CONTROLES DE LA COMMUNE

Date de la demande de permis de bâtir :	
Date de la demande de subvention :	
Date du contrôle avant la construction (en cas de transformations) :	
Contrôle effectué par :	
Date de la réception des travaux :	
	Signature :

Montant de la subvention communale selon décision du Conseil communal du _____.

CHF

Conseil communal Les Bois

Madame le Maire

La Secrétaire

Marianne Guillaume

Séverine Bippert